

CORRECTIONS

QCM OTM 230816

1/ A5 se blesse. Constatant que A5 ne peut pas reprendre le jeu immédiatement, l'arbitre fait le signe de remplacement. L'entraîneur B demande alors un TM.

A5 doit-il être autorisé à entrer en jeu à l'issue du TM ?

OUI NON

Interprétations 5-6 de 2014. L'arbitre a fait le geste de remplacement pour indiquer que le joueur doit être remplacé mais la table de marque n'a pas encore indiqué le remplacement du joueur blessé. Le remplaçant n'étant pas encore rentré A5 peut être autorisé à entrer en jeu.

2/ A4 doit effectuer une remise en jeu en application de la règle de l'alternance.

Avant qu'il ait le ballon à sa disposition, une faute technique est sifflée à B8.

Doit-on retourner la flèche d'alternance après la réparation qui suit ?

OUI NON

L'équipe A conserve son droit à l'alternance. Seule une violation sur la RJ fait perdre ce droit

3/ A4 effectue une remise en jeu en application de la règle de l'alternance. Alors qu'il a encore le ballon dans les mains, il commet une violation à la remise en jeu.

Doit-on retourner la flèche d'alternance après la réparation qui suit ?

OUI NON

Art. 12.4.7 : la flèche doit être tournée immédiatement, c'est-à-dire AVANT la réparation pour la violation commise pendant la REJ initiale.

4/ Lors de l'entre-deux initial, le ballon est frappé légalement par le sauteur B12 puis il est attrapé par A7 qui a un pied en touche.

Lors de la prochaine situation d'E2, quelle équipe bénéficiera de la possession alternée ?

Equipe A Equipe B on ne sait pas encore

A7 étant en dehors des limites du terrain, il ne contrôle pas le ballon (il faut détenir un ballon vivant). L'équipe n'ayant pas obtenu le contrôle du ballon vivant sur le terrain suite à la REJ bénéficiera de la première possession alternée.

5/ Le signal du chronomètre des tirs retentit alors que le ballon est en l'air à la suite d'un tir tenté par B15. Le panier est réussi.

C'est une occasion de remplacement pour les 2 équipes puisque le signal a retenti.

VRAI FAUX

Il n'y a pas violation car le panier est réussi. Il ne s'agit donc pas d'une occasion de remplacement.

6/ Après avoir été averti une première fois, l'entraîneur A prolonge son temps mort et ses joueurs reviennent sur le terrain bien au-delà de la minute réglementaire. L'arbitre doit-il sanctionner l'entraîneur A d'une faute technique inscrite "C" sur la feuille de marque.

OUI NON

**Interprétations 18/19-15 de 2014. Principe Retour tardif sur le terrain après temps-mort
Un avertissement doit être donné à cette équipe par l'un des arbitres. Si cette équipe ne répond pas à l'avertissement, un temps-mort supplémentaire doit lui être imputé. Si cette équipe ne dispose plus de temps-mort, l'entraîneur peut être pénalisée d'une faute technique inscrite "B" pour avoir retardé la reprise du jeu**

7/ A6 tente un tir. Alors que le ballon vient de quitter ses mains, l'arbitre siffle une faute à un rebondeur. Le ballon touche l'anneau et est ensuite touché par A8 avant de pénétrer dans le panier.

Doit-on accorder le panier

OUI NON

Car après un coup de sifflet il est interdit de toucher le ballon une fois qu'il a touché l'anneau.

8/ Le joueur A15 tire au panier. Le ballon ne touche ni le panneau ni l'anneau. A15 le rattrape avant qu'il ne soit touché par un autre joueur.

A15 commet-il une violation ?

OUI NON

Comme il s'agit d'un tir, il n'y a plus de contrôle du ballon. Par conséquent, le joueur a la possibilité de reprendre le ballon, il n'y a pas marche et il a la possibilité de repartir en dribble.

9/ A5 bénéficie d'un lancer franc. Après que le ballon a été mis à la disposition de A5, mais avant que le ballon ait quitté les mains du tireur de lancer franc, A6 commet une faute sur B7. Il s'agit de la cinquième faute d'équipe de l'équipe A pour la période. B7 doit-il bénéficier de deux lancers francs ?

OUI NON

C'est une faute de l'équipe qui contrôle le ballon. Le LF pour A doit être tiré puis REJ au plus près de la faute pour B

10/ L'arbitre siffle une faute de A13 sur B8 qui tire au panier. Alors que le ballon est dans sa phase ascendante vers le panier, A7 touche le ballon qui retombe dans le panier.

Doit-on refuser le panier ?

OUI NON

Le contre est légal. Toucher le ballon après le coup de sifflet, le rend mort. Si c'est légal le panier ne peut être accordé

11/ A4 tire au panier. Alors qu'une très petite partie du ballon est dans le panier, B5 chasse le ballon par dessus l'anneau. Cette action est légale.

OUI NON

Violation. Le défenseur ne peut toucher au ballon alors que la plus petite partie du ballon est dans le panier

12/ A1 lâche le ballon pour un tir depuis sa zone à 3 points. B2 contre légalement le ballon alors qu'il a sauté depuis la zone à 2 points de A1. Alors que le ballon est en phase descendante au dessus de l'anneau, B3 intervient illégalement sur le ballon. L'arbitre doit accorder 2 points à A1.

OUI NON

Interprétations 16-1 et 16-2 de 2014. La valeur d'un panier est définie par l'endroit au sol d'où a été lâché le ballon lors du tir. Un tir lâché depuis la zone à 2 points compte 2 points, un tir lâché depuis la zone de tir à 3 points compte 3 points.

13/ L'équipe A contrôle le ballon depuis 6s dans sa zone arrière lorsqu'une double faute est sifflée en zone arrière A entre A12 et B13.

L'équipe A bénéficiera t'elle de 8s pour amener le ballon en zone avant suite à la remise en jeu ?

OUI NON

Art 28.1.2.1 : La période des 8s doit continuer lorsque l'équipe qui avait le contrôle du ballon doit faire la REJ dans sa zone arrière suite à une double faute. L'équipe A bénéficiera donc de 2s pour amener le ballon en zone avant.

14/ L'équipe A a pris le contrôle depuis 7 secondes dans sa zone arrière lorsque le ballon est dévié accidentellement vers la touche par le pied de B6 qui est à cheval sur la ligne médiane. Le ballon sort aussitôt du terrain en zone arrière de l'équipe A avec 17 secondes affichées au chronomètre des tirs. La remise en jeu sera effectuée :

a) dans la zone arrière de l'équipe A avec 8s pour passer la ligne médiane

b) dans sa zone arrière de l'équipe A avec 1s pour passer la ligne médiane

c) dans la zone avant de l'équipe A

d) avec 14 secondes affichées au chronomètre des 24 tirs

e) avec 17 secondes affichées au chronomètre des 24 tirs

f) avec 24 secondes affichées au chronomètre des tirs

15/ L'équipe A contrôle le ballon en zone arrière depuis 3 secondes lorsque A1 et B1 se jettent violemment au sol pour se disputer le ballon. Les remplaçants B7 et A9 pénètrent alors sur le terrain, participent aux prémices d'une bagarre. B7 et A9 sont disqualifiés. Lors de la remise en jeu pour l'équipe A à cheval sur la ligne médiane, A4 passe le ballon en zone arrière. L'équipe A ne bénéficie alors que de 5 secondes pour amener le ballon en zone avant.

OUI NON

Interprétations 28-11 de 2014

16/ Il reste 36s à jouer dans le dernier QT et l'équipe A mène de 2 points. L'équipe A contrôle le ballon depuis 10s lorsque les arbitres arrêtent le jeu pour essuyer le parquet suite à la chute d'un joueur.

Les arbitres doivent-ils accorder une nouvelle période de 24s à l'équipe A ?

OUI NON

Dans le cas précis, accorder une nouvelle période de 24s constituerait un désavantage pour l'équipe adverse.

17/ L'équipe A prend le contrôle du ballon sur le terrain. B7 chasse alors le ballon en touche. Le chronomètre des tirs affiche « 22 ». Par erreur, l'opérateur du chronomètre des tirs remet l'appareil à 24. Le jeu reprend et, alors que le ballon est en l'air lors d'un tir tenté par A12, le signal du chronomètre des tirs retentit. Le panier est marqué. L'entraîneur B se précipite alors à la table de marque pour signaler l'erreur de l'opérateur qui reconnaît l'erreur.

Les arbitres doivent-ils siffler la violation des 24s et annuler le panier ?

OUI NON

L'erreur est de ne pas siffler la violation des 24s et non d'accorder le panier qui n'en est que la conséquence. Il ne s'agit pas d'un cas d'erreur rectifiable. Les arbitres ne peuvent donc pas revenir sur la violation et annuler le panier.

18/ Lors d'un TM, un remplaçant devient joueur, et réciproquement, lorsque le joueur entre en jeu à la fin du TM.

VRAI FAUX

Lors d'un TM un remplaçant devient joueur dès qu'il fait la demande auprès de la table de marque

19/ A4 dribble. B5 l'accroche mais A4 réagit aussitôt et donne un coup de coude au visage de B5. L'arbitre sanctionne B5 d'une faute personnelle et A4 d'une faute antisportive. C'est un cas de double faute. Après inscription des 2 fautes P et U, le ballon sera remis à l'équipe A qui avait le ballon au moment de la double faute.

OUI NON

Interprétations 35-6 de 2014

20/ A2 tire au panier. B3 commet une faute sur A2 pendant l'action de tir. Le panier est marqué et B3 est sanctionné d'une faute antisportive. L'arbitre accorde le panier mais A2 réagit aussitôt en provoquant B2. L'arbitre sanctionne A2 d'une faute technique. Il fait reprendre le jeu par une remise en jeu pour l'équipe B en ligne de fond. Est-ce la bonne décision ?

OUI NON

Les réparations sont identiques (1LF + possession). Le jeu reprend après inscription des fautes et annulation de leur réparation.